

Mardi 05 Mai 2015 - n°40

Economie - Villes et Universités : Réussir ensemble !
Economie - La France est " intercommunalisée " à 99,8 %
Energie - La Rochelle reçoit le " Prix Spécial COP21 " lors des Prix Energies Citoyennes 2015
Economie - L'Observatoire de la biodiversité végétale en ville lance sa première enquête

Economie - Création de conférences régionales de l'investissement public

Economie - La semaine du 1% artistique dans les établissements scolaires reconduite pour 2015

Economie - Les 12e Rencontres Entreprises et Territoires font bouger les villes

ECONOMIE



Villes et Universités : Réussir ensemble !

Colloque à Paris le vendredi 12 juin 2015

Enseignement supérieur et recherche sont deux activités essentielles pour le rayonnement de la France, le dynamisme de ses territoires, et l'élévation du niveau de qualification de leurs populations.

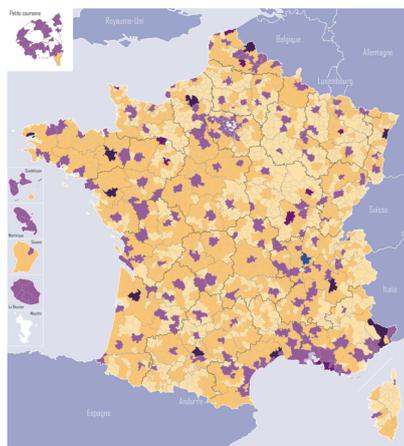
Dans un paysage en pleine reconfiguration tant au niveau universitaire – avec l'instauration de communautés d'universités et établissements ainsi que la multiplication de fusions – qu'au niveau territorial – métropoles, nouveau découpage régional, etc. – le système national français peine à concilier les enjeux de proximité d'une formation soucieuse de répondre à la demande sociale et les exigences d'excellence de la recherche.

Face à l'urgence d'instaurer un nouvel équilibre, *Villes de France* et le réseau des présidents des Petites et Moyennes Universités (PMU) ont décidé d'organiser un colloque intitulé « **Villes et Universités : Réussir ensemble !** », qui se tiendra vendredi 12 juin 2015 à Paris.

Ensemble, villes et universités demandent une reconnaissance de leurs rôles et missions, et souhaitent ouvrir, avec les acteurs concernés, des pistes visant à renforcer les synergies et conforter les dynamiques d'innovation et de réussite pour tous : mise en réseau des sites, articulations des dispositifs, partenariats des acteurs et répartition des financements.

Le programme, en préparation, sera annoncé très prochainement. Les inscriptions sont ouvertes dans la rubrique « Evénements » du site : www.villesdefrance.fr Télécharger le communiqué

ECONOMIE



La France est " intercommunalisée " à 99,8 %

Dans sa parution de mars 2015, *le Bulletin d'information statistique de la DGCL* nous informe qu'au 1^{er} janvier 2015, la France compte 2 133 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Après les nombreuses modifications intervenues en 2012 et 2013, peu d'opérations ont eu lieu au cours de l'année 2014, mais elles sont importantes : il s'agit essentiellement de la transformation de 4 communautés d'agglomération et 6 communautés urbaines en métropoles.

2133 EPCI regroupent 99,8% des communes

Parmi les EPCI à fiscalité propre, on dénombre 1 884 communautés de communes, qui regroupent 85 % des communes et 40 % de la population totale. On compte également 11 métropoles, 9 communautés urbaines, 226 communautés d'agglomération et 3 syndicats d'agglomération nouvelle.

Au 1^{er} janvier 2015, seules 70 communes restent isolées, contre 67 au 1^{er} janvier 2014. Parmi ces communes, 42 intégreront la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 ; 15 sont dans le département de Mayotte ; 4 sont des îles mono-communales bénéficiant donc

Nombre de groupements

Situation au 1er janvier	2010	2012	2013	2014	2015
EPCI à fiscalité propre					
Métropole	-	1	1	1	11
Communauté urbaine	16	15	15	15	9
Communauté d'agglomération	181	202	213	222	226
Communauté de communes	2 409	2 358	2 223	1 903	1 884
Syndicat d'agglomération nouvelle	5	5	4	4	3
Total des EPCI à fiscalité propre	2 611	2 581	2 456	2 145	2 133
Métropole de Lyon	-	-	-	-	1
Nombre de communes regroupées *	34 774	35 305	36 049	36 614	36 588
Population totale regroupée * (en millions d'habitants)	57,9	59,3	60,9	62,6	62,9

Sources : DGCL, Banatic ; Insee

Des modifications importantes concernant les natures juridiques des EPCI sont intervenues suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Cette loi prévoit la transformation automatique des EPCI à fiscalité propre de plus de 400 000 habitants, situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants, en métropole de droit commun.

10 EPCI à fiscalité propre se sont ainsi transformés en métropole le 1^{er} janvier 2015. 8 selon le dispositif de transformation automatique : 3 communautés d'agglomération (Rennes, Grenoble et Rouen) et 5 communautés urbaines (Bordeaux, Lille, Nantes, Strasbourg et Toulouse), et 2 selon le dispositif de transformation facultative: une communauté d'agglomération (Montpellier) et une communauté urbaine (Brest). La carte intercommunale comptabilise donc 11 métropoles avec celle de Nice déjà existante.

Il faut ajouter à ce paysage des métropoles la création, au 1^{er} janvier 2015, de la métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier qui, sur son territoire, se substitue au conseil général du Rhône.

Un taille variable selon les départements

Les EPCI à fiscalité propre regroupent en moyenne 17 communes, mais avec des disparités importantes entre les départements. Le nombre moyen de communes par EPCI est supérieur à 22 dans 20 % des départements, se situant principalement dans la partie nord et nord-est de la France. A l'inverse, il est inférieur à 13 pour près d'un tiers des départements, se trouvant notamment dans l'ouest, le centre et le sud-est de la France.

En 2015, la France compte 601 EPCI de 10 000 à 20 000 habitants, 372 EPCI de 20 000 à 50 000 habitants et 268 EPCI de plus de 50 000 habitants.

Enfin, 282 EPCI à fiscalité propre de moins de 5 000 habitants et 610 EPCI de 5 000 à 10 000 habitants complètent ce paysage intercommunal, pour le moment...

Taille moyenne des EPCI à fiscalité propre début 2015

	taille en nombre de communes				Population totale légale 2015 (millésimée 2012)			
	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum
Ensemble des EPCI à fiscalité propre	17	14	131	2	28 900	12 200	1 136 500	200
<i>dont</i>								
- Métropoles	41	37	85	8	573 100	498 300	1 136 500	212 900
- Communautés urbaines	22	20	39	5	258 100	203 200	1 057 300	56 600
- Communautés d'agglomérations	21	17	78	2	114 600	92 100	432 400	29 200
- Communautés de communes	17	14	131	2	14 300	10 500	113 200	200

Sources : DGCL, Banatic ; Insee

ENERGIE



La Rochelle reçoit le " Prix Spécial COP21 " lors des Prix Energies Citoyennes 2015

Les différents « Prix Energies Citoyennes 2015 » (Prix Cofély) ont été remis ce mercredi 6 mai 2015, à Paris, au Conseil Economique, Social et Environnemental, pour la sixième édition. Ils sont attribués par un jury indépendant, sous le parrainage de la navigatrice Catherine Chabaud, qui a délibéré le 15 avril dernier. En cette année de Conférence des Nations Unies sur

les changements climatiques qui se tiendra à Paris, un Prix Spécial COP 21 est exceptionnellement décerné à la ville de La Rochelle.

Récompenser des stratégies

Ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour cette nouvelle édition, le jury était composé notamment de représentants des associations d'élus locaux, dont *Villes de France*, de Fondaterra, du Club PPP, du Comité 21, et de l'association HQE, ainsi que des représentants de la presse (La Gazette des communes, Le Courrier des Maires, et Les Echos). Ce concours a pour objet de récompenser les bonnes initiatives des collectivités territoriales.

Les villes récompensées

Les récipiendaires 2015 sont répartis selon les quatre catégories suivantes :

- *Collectivités de moins de 20 000 habitants* : Thénézay (Deux-Sèvres, Poitou-Charentes), La Motte-Servolex (Rhônes-Alpes, Savoie), Val-de-Reuil (Haute-Normandie, Eure), Concarneau (Bretagne, Finistère) ;
- *Collectivités de 20 000 à 100 000 habitants* : Grande-Synthe (Nord-Pas de Calais, Nord), Chaumont (Champagne-Ardenne, Haute-Marne), Rosny-sous-Bois (Ile-de-France, Seine-Saint-Denis) ;
- *Collectivités de plus de 100 000 habitants* : Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (Ile-de-France,

Yvelines), Orléans (Centre, Loiret), Perpignan Méditerranée (Languedoc-Roussillon, Pyrénées-Orientales) ;
- *Autres collectivités territoriales* : le Conseil départemental Puy-de-Dôme, et le Conseil départemental Bas-Rhin.
Créés en 2009 par Cofely, ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.
Pour en savoir plus sur tous les lauréats : <http://www.energies-citoyennes.fr/>

ECONOMIE



L'Observatoire de la biodiversité végétale en ville lance sa première enquête

L'association Pacte pour le Jardin, en partenariat avec CDC Biodiversité, Ecocert et *Villes de France*, crée « l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville » et lance sa première enquête auprès des villes de plus de 10 000 habitants et de leurs intercommunalités. L'objectif est de recueillir des données sur les politiques de préservation et de développement de la biodiversité en milieu urbain, améliorer la connaissance mutuelle des bonnes pratiques et contribuer, ainsi, au développement des démarches favorables. *Villes de France* a choisi de

s'engager fortement aux côtés du Pacte pour le Jardin pour lancer cet Observatoire et mettre en œuvre la première enquête.

Mieux connaître pour agir efficacement

Les villes élaborent et mettent en œuvre de véritables "politiques jardin et espaces végétalisés". Celles-ci tiennent bien entendu compte des caractéristiques urbaines, spatiales, végétales propres à chaque ville ainsi que des attentes de ses habitants. Elles visent toutes à préserver et développer la place du végétal en ville et sont donc des vecteurs de protection et de développement de la biodiversité végétale en milieu urbain.

A travers cette première enquête, l'association Pacte pour le Jardin et ses partenaires souhaitent :

- collecter auprès de villes de plus de 10 000 habitants et des EPCI des données qualitatives sur les pratiques de préservation et de développement de la biodiversité végétale en ville ;
- recueillir des données quantitatives élémentaires sur les surfaces urbaines végétalisées (publiques et privées) ;
- restituer et partager les résultats auprès des partenaires de l'Observatoire, des villes et des EPCI ayant participé à l'enquête et de toute partie prenante concernée.

Une démarche inscrite dans la durée

Lors des élections municipales de 2014, l'association Pacte pour le Jardin a interrogé les candidats dans les dix plus grandes villes de France et découvert à cette occasion que de véritables politiques *jardin et espaces verts* étaient élaborées et mises en œuvre en ville. L'idée de créer un Observatoire de la biodiversité végétale en ville est née de ce constat. Il se déploiera sur une première séquence de trois ans : 2015 est une première année expérimentale ; 2016 permettra d'approfondir les premiers résultats obtenus ; 2017 cherchera à élargir le champ de l'observatoire. Les premiers résultats seront, notamment, partagés sur le site de l'Observatoire national de la biodiversité.

Comment participer à l'enquête ?

L'enquête de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville est menée du 4 mai au 14 juin 2015. Elle est ouverte à l'ensemble des élus en charge des espaces verts et des responsables des espaces verts des villes de plus de 10 000 habitants et de leurs intercommunalités. Les résultats seront publiés courant septembre 2015.

Pour y participer, il suffit de remplir le questionnaire en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.villesdefrance.fr/enquetes/biodiversite>

ECONOMIE



Création de conférences régionales de l'investissement public

Par une circulaire datée du 27 avril 2015, le Premier ministre demande aux préfets de région de constituer des conférences régionales de l'investissement public en lien avec les présidents de conseil régional et les autres exécutifs locaux afin de « coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs concernés par l'investissement public dans les territoires ».

L'objectif de ces conférences est de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements, à partir des plans prévisionnels de la commande publique. Elles doivent recenser l'ensemble des programmes de travaux susceptibles

d'être engagés à court terme et d'induire de l'activité dans le secteur des travaux publics, porteur d'emploi potentiel ; elles doivent également faire émerger les plans pluriannuels d'équipement pour les exercices à venir dans chaque région et lever les freins au lancement des projets d'investissements.

Ces conférences devront être installées avant la fin du mois de mai dans chaque région. Réunies sous la présidence du préfet, elle devra regrouper l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'investissement public y compris les services et agences de l'Etat.

La circulaire précise que le préfet devra veiller à associer le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, les présidents des conseils de métropole et les présidents des principaux établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les maires, en particulier ceux des grandes communes de chaque région. Les représentants des associations nationales d'élus au niveau départemental ou régional pourront être conviés. Seront également associés : les acteurs économiques et sociaux, le président du Ceser et les présidents des chambres

consulaires, ainsi que les organisations représentant les entrepreneurs.
Une réunion d'installation devra définir une méthode et un calendrier de travail. Des groupes de travail pourront être constitués pour examiner les projets qui nécessitent une action coordonnée entre collectivités, en particulier autour des thématiques relatives aux grands projets d'infrastructures des CPER :

- mobilité multimodale,
- renouvellement urbain et rural et solidarité entre territoires,
- numérique, enseignement supérieur, recherche, innovation,
- transition écologique et énergétique,
- innovation et investissements d'avenir.

Une réunion conclusive de ces conférences devra se tenir dès le début du mois de septembre 2015 afin d'établir un panorama de la situation et de dresser le bilan et le calendrier de réalisation des décisions prises en matière d'investissement dans chaque région. Un document de synthèse devra être réalisé par les préfets de région.

ECONOMIE



La semaine du 1% artistique dans les établissements scolaires reconduite pour 2015

Lancée pour la première fois en septembre 2014, cette opération, pilotée par les Ministères de la Culture et de la Communication, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Agriculture, a permis de faire découvrir au public plus de 150 œuvres créées dans le cadre du 1% artistique. Ces œuvres sont présentées par les équipes pédagogiques des établissements et leurs élèves à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Afin de toucher un public plus large encore, cette seconde édition aura lieu durant une semaine entière, du 14 au 20 septembre 2015. Comme en 2014, les collectivités seront mobilisées afin d'identifier les établissements disposant des œuvres les plus emblématiques et de faciliter leur ouverture à l'occasion de la manifestation.

ECONOMIE



Les 12e Rencontres Entreprises et Territoires font bouger les villes

Ces rencontres, organisées par l'UPEC et dont *Villes de France* était partenaire, se sont tenues mercredi 29 avril 2015 à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le thème de cette année, « Entre ruralité et métropoles, les villes moyennes au cœur de toutes les convergences » a permis aux étudiants du Master Administration internationale de Projets territoriaux de présenter leurs travaux et d'échanger autour de sujets tels que la reconfiguration du paysage territorial français ou les stratégies de développement des villes avec un panel d'invités, dont l'Académicien Erik Orsenna, l'architecte Michel Cantal-Dupart et le député-maire de Colmar et Vice-Président de *Villes de France* Gilbert Meyer.

AGENDA

Vendredi 12 juin - Paris -

Réunion Enseignement supérieur

Mardi 16 juin - Paris

Cérémonie de remise du Grand Prix de la revue des Collectivités territoriales en partenariat avec Villes de France

Inscription préalable obligatoire

Jedi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse

Congrès de Villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérour
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi